

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI20260125** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **18/05/2026**
Objet : **Marché n°26.042 Mise en place d'un parcours acrobatique en hauteur dans le cadre de Tourcoing
plage - Conclusion**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **18/05/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122_Parcours_acrobatique.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260518-DFCPAJI20260125-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **18/05/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_D2026_0125

Objet : Marché n°26.042 Mise en place
d'un parcours acrobatique en hauteur
dans le cadre de Tourcoing plage -
Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2026_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 7 avril 2024 en vue de la mise en
place d'un parcours acrobatique en hauteur dans le cadre de Tourcoing plage 2026 ;

Considérant que la société DOLMEN a remis l'offre économiquement la plus
avantageuse au regard des critères d'analyse ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°26.042 avec la société DOLMEN pour un montant de
35 002,50 € HT en vue de la mise en place d'un parcours acrobatique en hauteur dans le
cadre de Tourcoing plage 2026.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la
prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de
deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue
Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours

citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **1 8 MAI 2026**

**Pour le Maire par délégation,
Le Conseiller délégué auprès du Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Vuylstecker", written over a horizontal line.

Accusé réception en Préfecture le : **1 8 MAI 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **1 8 MAI 2026**